

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 14 avril 2007, salle A. Escoffier à VILLENEUVE LOUBET.

La séance est ouverte à 10h15

a) Rappel de l'ordre du jour :

- Rapport moral présenté par M. Serge JOVER, Président ;
- Rapport financier par M. Jean-Pierre PIVERT, trésorier ;
- Modification des statuts ;
- Priorités pour 2007 – 2008 ;
- Election des membres du conseil d'administration (tiers renouvelable).
- Questions diverses et verre de l'amitié.

b) Sont présents ou représentés ; 61 membres sur 98 adhérents.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Il est proposé que M. Serge JOVER assure la présidence de séance, que le secrétariat soit confié à Denis BATOZ et que les assesseurs soient Mrs Philippe FERRAND et Jean-Marie THERON. Comme ils acceptent, cette motion est soumise au vote.

Il n'y a pas d'opposition à la composition de ce bureau de séance -

❖ La lecture du rapport moral est donc faite par le Président de l'A.D.E.V., M. Serge JOVER.

1) Tout d'abord, il tient à remercier les personnalités présentes : M. Richard CAMOU, Maire de Villeneuve-Loubet, Mme Thérèse DARTOIS, Mrs J.-L. CHASTAN et L. COLLIN Adjoints. Il note également la présence de M. Christian DENTAL, Président du Conseil de Développement de la CASA, M. Robert SALANON, Maître de conférences à l'université de Nice expert en botanique et écologie végétale. Mme GOURMANEL et Mrs LAVERGNE et SAUVAN Présidents d'associations partenaires. Il effectue ensuite une présentation, sous la forme d'un diaporama, des actions menées par l'A.D.E.V. au cours de l'année 2006/2007. Il rappelle que l'ADEV vient juste d'avoir 7 ans, qu'il a présidé près de 90 conseils d'administration (~200.h. de travail), organisé plusieurs réunions et/ou débats publics, Que l'ADEV est acteurs dans les grands débats publics, deux cahiers d'acteurs ont été rédigés par l'ADEV et publiés par CNDP (LGV Méditerranée et Contournement routier de NICE), présente à de nombreux colloques et réunions officielles (Charte de l'Environnement de la CASA, CLIS – Glacière & Jas de Madame – et Conseil du Développement et, enfin l'ADEV est reconnue par l'Etat : l'ADEV est agréée pour la défense de l'environnement conformément à l'article L 141-1 du code de l'environnement.

Il a remercié l'ensemble des membres du Conseil d'Administration qui ont permis toutes ces réalisations.

Les principaux points qui seront évoqués sont les suivants :

- 1). Décharge de la Glacière (où en est-on ?);**
- 2). Protection des nappes alluviales de la basse vallée du Loup ;**
- 3). Autres actions juridiques en cours (incendie de juillet 2005...);**
- 4). L'après Glacière ???**
- 5). Projet 06 06 06 – Parcs et location de vélos (Villeneuve Loubet & Cagnes sur Mer)**
- 6). LGV PACA – 3^{ème} voie ferrée - ;**
- 7). Contournement (routier) de Nice ;**
- 8). Actions sur le terrain.**

1 & 2 : Décharge de la Glacière : il fait un petit retour sur les actions menées depuis 2000 et cite les conséquences possibles sur la santé publique et la qualité de l'eau potable.

Il fait remarquer que la décharge se remplit très vite et que, normalement, elle devrait être pleine avant **2010 – 300 000T de déchets /an** - (Fermeture prévue en 2013 lors de l'ouverture du site en 2000...). Que se passera-t-il lorsque ce centre sera plein ???

Après la publication, par les experts mandatés par le T.A. de Nice, le 14 juin 2006 d'un pré-rapport d'étape qui mentionne que : **1)** ils confirment que le massif où sont situés les deux centres d'enfouissement, constitué de roches volcaniques, est perméable ; **2)** L'étude d'impact à l'origine était fautive ; **3)** un des traceurs (Iodure de potassium) a traversé la membrane devant assurer l'imperméabilité des casiers et la protection du milieu naturel.

Or, le fait de retrouver ces traceurs montre bien qu'il existe un passage qui risque de polluer les nappes phréatiques, que le système d'exploitation est donc défaillant. – **Grave dysfonctionnement** -.

Pour étayer ses dires, il présente un document réalisé par Ch. MANGAN, Expert géologue de la Mairie de Villeneuve Loubet, avec photos du massif, sur lequel on voit très bien les failles. Enfin, le 19 février 2007, dans la note aux parties **N° 21**, les experts du TA reviennent sur les conclusions de l'été 2006 qui excluaient toute pollution de l'eau

par le CET. De plus, il semblerait que toutes les analyses n'aient pas été versées aux débats par SEAS, la DRIRE et par la DDASS (notant la présence de certains polluants).

Les nouvelles expertises ordonnées par le TA en avril 2005 devraient débuter dans le second semestre 2007...pour se terminer en...2010 – **date estimée de la fermeture du site !!!**

Après plusieurs enquêtes menées par des membres et sympathisants de l'ADEV, on se demandait si les camions transportant les boues de la station d'épuration de Cagnes sur Mer si ces boues n'étaient pas déposées à la Glacière ? Sur ces entrefaites, un démenti de l'exploitant a été publié dans la presse, mentionnant que le centre servait de regroupement pour les camions!!! Pour aller où ???

3 : Les autres actions juridiques en cours portent sur :

- la qualité de l'air (installation d'un évaporateur de lixiviats) recours toujours pas été jugé.
- Plaintes contre "X" déposées auprès du Procureur du TGI de Grasse, en novembre 2006 et maintenant, avec constitution de partie civile, en avril 2007.

4 : L'après Glacière :

Des membres de l'association ont accompagné le président JOVER lors de rencontres avec M. Claude SERRA, sous-préfet de GRASSE ainsi que des représentants du Président du Conseil Général, M. Ch. ESTROSI.

Il a été demandé **1)** de suspendre immédiatement l'arrêté préfectoral d'octobre 2000 autorisant l'exploitation de la décharge ; **2)** de ne plus autoriser de nouvelle(s) décharge(s) sur le site volcanique PERMEABLE de VILLENEUVE LOUBET & BIOT. Il a été mentionné qu'il était impensable d'envisager une nouvelle décharge à VILLENEUVE LOUBET mais qu'il n'existe à ce jour aucun nouveau site identifié dans le 06. Les représentants du CG 06 confirment ces dires et précisent que le site de MANDELIEU, qui avait été évoqué précédemment, est classé "**Espace protégé**" dans la **DTA**. Ils précisent que, dans les prochaines décharges, pourrait être stockés et/ou enfouis uniquement des déchets secs, mis en balles (étanches).

- L'ADEV s'inquiète et ne voudrait pas que le vallon des Fabrégouriers soit la prochaine cible de l'exploitant (et propriétaire foncier) pour implanter un nouveau CET (même pour déchets secs...).

5 : L'ADEV a été lauréate du concours – 06 06 06 - organisé par le CG 06.

Le projet consistait en la création de parcs à vélos sur la commune de VILLENEUVE LOUBET et de mettre à disposition des vélos au village, à la Vanade ainsi qu'au bord de mer.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu au C.G. 06 :

- VILLENEUVE LOUBET et CAGNES SUR MER seront les deux communes pilotes ;
- Mise en place du projet prévue dans le courant de 2007 ;

6 : LGV PACA et troisième voie ferrée :

L'ADEV, dans son cahier d'acteur de mars 2005, avait présenté une solution 5 = tracé Long Bis + ASP.

Maintenant, l'ADEV participe en tant qu'acteur au groupe **thématique de réflexion "Milieu Humain"**. De ce fait, elle est informée avec précision sur le déroulement du projet, qui est le suivant :

- Dans le courant du premier semestre 2008 les études complémentaires s'achèveront.
- Toutefois, le tracé définitif de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) n'est pas encore connu.
- Le tracé définitif de la LGV sera connu en 2010.
- Entre les pré-études fonctionnelles qui ont commencé en 2000, et la mise en service prévue en 2020, nous aurons participé à quelques réunions de travail !
- Les TGV emprunteront-ils ou pas la **3^{ème} voie** ?
- Les travaux pour cette nouvelle voie ont déjà commencé (passage sur le Loup...).
- L'ADEV restera vigilante pendant toute la durée des travaux de cette 3^{ème} voie. Elle exigera les mêmes limitations de bruit que pour la LGV et s'assurera que les murs anti-bruits édifiés seront dimensionnés afin de recevoir ultérieurement un tablier de couverture des voies.

7 : Contournement autoroutier de NICE.

Pour ce projet, l'ADEV a également présenté un cahier d'acteur du débat public. Elle y présente un tracé (long bis) plus au nord et tout en souterrain.

Entre temps, le Ministre des Transports et le Ministre de l'aménagement du territoire, qui se félicitent de la qualité des échanges et de la richesse des débats publics avec les divers partenaires (associations) dans ce dossier, optent, dans un premier temps, pour le tracé N° 3 –entre Nice-Est et Saint Isidore – venant **dédoubler l'A 8** existante.

8 : L'ADEV est toujours présente sur le terrain, elle a participé à :

- L'Eco-forum sur l'Environnement, organisé par la Mairie de VILLENEUVE LOUBET le 7 octobre 2006 et dont les thèmes étaient : le développement durable, le réchauffement climatique et les énergies renouvelables.

- Le "Colloque Patrimoine", organisé par le Conseil de Développement de la CASA à SOPHIA-ANTIPOLIS, le 17 février 2007.
- La réalisation de la Charte de l'Environnement de la CASA.
- L'ADEV a participé à certaines réunions plénières de Conseil de Développement de la CASA.
- L'ADEV était présente aux réunions de la CLIS du Jas de Madame et de La Glacière (2^{ème} semestre 2006).
- L'ADEV a participé aux différents conseils extra-municipaux de l'environnement.
- L'ADEV a été invitée par d'autres associations à leur A.G. comme : l'AAPPMA « Les Amis de la Gaule », etc..
- L'ADEV est présente aux réunions de quartier organisées par la municipalité.
- Enfin, M. JOVER remercie M. le Maire et tous les membres du Conseil Municipal pour avoir accordé une subvention (exercice 2007) à l'ADEV, soutenant ainsi notre association dans ses actions.

Les membres présents et représentés approuvent, à l'unanimité, le rapport moral présenté par le Président en exercice.

❖ **Rapport financier présenté par M. Jean-Pierre PIVERT, trésorier :**

Il expose les comptes de gestion de l'exercice écoulé (2006). Il précise qu'ils ont été validés en mars 2007 par Mme Catherine PIGAGLIO, vérificateur des comptes de l'association.

- L'association comptait **98 membres en 2006**.
- Les recettes ont été de **3251,13€.**, dont **1880,00€.** de cotisations et **74,13€.** de produits financiers (intérêts livret A).
- Les dépenses se sont élevées à **2239,72€.**
- La trésorerie au **31 décembre 2006** s'élevait à : **3863,05€.**, dont **3707,70€.** sur le compte livret.
- Elle fait apparaître un résultat excédentaire de : **1011,41€.**
- Pour 2007, nous provisionnons la somme de **2500,00€** en vue de couvrir les frais de justice et les expertises en cours.
- **351,64€.** sont en attente d'affectation (débits non enregistrés au 31/12).

Il est demandé de voter pour l'approbation du rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'il a été présenté et détaillé.

Les membres présents et représentés votent cette résolution à l'unanimité.

L'assemblée générale donne quitus de sa gestion au Conseil d'administration de l'ADEV.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

❖ **Modification des statuts :**

Afin d'harmoniser le périmètre d'action de l'association avec celui donné par l'agrément (article L 141-1 du code de l'environnement), il est demandé à l'Assemblée générale de voter pour modifier (compléter) deux articles des statuts

1. L'Article 3 (But) sera complété par la mention:

"Cette association a pour but, dans la région Provence, Alpes, Côte d'Azur (P.A.C.A.).

- *De défendre.....*
- *De..... etc.....".*

2 L'Article 7-2 sera ainsi libellé:

"Les membres bienfaiteurs sont ceux qui par des dons, aide matérielle, ou autre forme de participation, aident l'association."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

❖ **Priorités 2007/2008 :** (cette motion n'est pas soumise au vote) :

Lutte contre le bruit, les odeurs et la protection des nappes phréatiques du Loup.

1) La Glacière :

- Continuer nos actions en cours ;
- Obtenir la suspension de l'exploitation le plus tôt possible.

2) L'après Glacière :

- Rester vigilant ;
- Obtenir l'emplacement du nouveau site le plus tôt possible ;
- Faire en sorte qu'il n'y ait plus de nouvelles décharges sur le massif volcanique des Aspres (Biot & Villeneuve Loubet).

3) Qualité de l'eau et de l'air.

4) Contournement Routier de Nice / LGV / 3^{ème} voie ferrée et lutte contre le bruit.

5) Développement Durable et Energies renouvelables.

6) Présentation d'un système pour la collecte des ordures ménagères – facturation plus juste et incitation au tri sélectif -.

- Une demande est faite aux autorités présentes de recommander, auprès de la CASA, ce système en exploitation dans d'autres régions françaises.

❖ Conformément aux statuts il est procédé à l'élection des membres renouvelables - tiers du Conseil d'Administration.

Renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration (conformément à l'article 10-1). Ces membres sont : Mme H. BOCCACCIO (qui ne se représente pas pour raison familiale), Mme. CONSTANT, Ms. F. BREMONT & J-P. PIVERT.

Ces trois derniers sortants usent de la possibilité de se représenter. Dans l'assistance, personne ne souhaite se présenter à la place de Mme H. BOCCACCIO.

La composition du Conseil d'Administration sera donc la suivante : - Mesdames Monique CONSTANT ; Laure HOUADJET O-GARCIA ; Pascaline IBERTI et Mademoiselle Marielle PERRIN ; Messieurs Edouard ALCALA; Denis BATOZ; François BREMOND ; Philippe FERRAND ; Serge JOVER ; Pierre LAMBERT ; Jean-Pierre PIVERT et Michel SARRET.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

❖ Questions diverses :

- Monsieur Serge JOVER adresse un grand merci à tous les membres de l'ADEV et plus particulièrement aux membres du C.A. et des diverses commissions pour les aides précieuses qu'ils ont apporté et contribuant ainsi à faire reconnaître notre association.

- Il passe ensuite la parole à M. le Maire qui remercie les participants et souhaite répondre à M. JOVER suite aux différents sujets évoqués lors de l'exposé du rapport moral et préciser (ou rectifier) certains points.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h45 et se termine par le pot de l'amitié.

❖ Nota : A la suite de cette AG, le Conseil d'Administration s'est réuni de 13h15 à 13h30 et ont procédé à l'élection des membres du bureau, sous la Présidence de M. Serge JOVER, Président sortant.

La composition du bureau pour l'exercice 2006/2007 est la suivante :

<u>Président :</u>	M. Serge JOVER ;
<u>Vice-présidente :</u>	Mme Pascaline IBERTI ;
<u>Vice-présidente :</u>	Mme Monique CONSTANT
<u>Vice-président :</u>	M. Denis BATOZ ;
<u>Secrétaire :</u>	M. Philippe FERRAND ;
<u>Trésorier :</u>	M. Jean-Pierre PIVERT ;
<u>Secrétaire- Adjointe:</u>	Melle Marielle PERRIN ;
<u>Trésorier-Adjoint :</u>	M. Edouard ALCALA

Etabli à Villeneuve-Loubet le : 25 avril 2007

Le président de séance :

Serge JOVER

Le secrétaire de séance :

Denis BATOZ

Les assesseurs :

Ph. FERRAND

J-M. THERON